



# **TERMES DE RÉFÉRENCE**

## **Recrutement d'un consultant pour des séances de formation à l'égard des gérants des Coopératives bénéficiaires du projet « Filyè Vèt »**

### **1. CONTEXTE.-**

Le PNUE met en œuvre le projet « Filyè Vèt : *Appui aux filières durables et à l'aménagement durable des bassins versants dans le Sud* » financé par L'agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'environnement Mondial (FFEM), ayant une composante concernant la protection de la fertilité des sols et gestion de l'eau dans les terroirs de production du vétiver. Les communes ciblées sont : Port-Salut, les Cayes et Cavaillon. Il s'agit de promouvoir à travers ces bassins de production l'adoption de bonnes pratiques pour une production durable de vétiver en ciblant : l'atténuation l'impact de l'érosion des sols, le renforcement des capacités des coopératives et l'amélioration de la gouvernance de la filière.

Pour exécuter cette composante, le PNUE a établi un partenariat avec AVSF et Un Enfant par la Main (UEPM). Spécifiquement AVSF a le mandat pour accompagner les acteurs à produire les résultats suivants : i) les connaissances sur les systèmes de production du vétiver augmentent ; ii) les coopératives de vétiver se renforcent ; iii) la traçabilité est fonctionnelle et les certifications environnementales et sociales sont respectées ; iv) une concertation autour de la filière est établie.

C'est dans le cadre des résultats relatifs au renforcement des coopératives que AVSF sollicite l'appui d'un consultant pour la formation de douze (12) à vingt (20) personnes de ces six (6) structures partenaires avec pour finalité la garantie d'une bonne opération administrative et financière et assurer la pérennité des coopératives à la fin du projet. Cette formation est prioritairement destinée aux gérants des coopératives cependant pour une meilleure harmonisation et surtout afin d'assurer un suivi continu des dites activités, les techniciens encadreurs de Filyè Vèt, un (1) représentant du conseil d'administration (CA) ou un (1) autre membre de chaque groupement préalablement identifié et les contrôleurs internes assisteront à des séances particulières qu'elles soient liées directement à leur tâche ou celles des gérants.

### **2. DESCRIPTION DE LA MISSION. -**

#### **2.1.Objectifs et description.-**

Cette consultation a pour objectif d'appuyer le renforcement des coopératives de vétérinaires bénéficiaires du projet Filyè Vèt dans le Sud par la formation de leurs personnels de soutien (gérant et contrôleurs internes) sur le plan administratif, comptable et commercial afin qu'elles deviennent des structures autonomes et qu'elles aient la capacité d'améliorer leur rentabilité.

## **2.2. Méthodologie. -**

Le consultant proposera une méthodologie adaptée à la formation des adultes avec emphase sur l'aspect business et administratif des entreprises. Ainsi, il présentera dans son offre des modules de formation adaptés aux conditions socio-économiques des coopératives lesquels seront ultérieurement détaillés par le prestataire retenu et validés par AVSF. Les thèmes suivants doivent être fait l'objet des modules de formation :

- Windows, Microsoft office et Internet
- Comptabilité d'une entreprise
- Commercialisation
- Analyse financière et les performances techniques d'une coopérative agricole
- Gestion stratégique d'une organisation
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du temps
- Travail d'équipe
- Organisation, animation et évaluation des réunions
- Gestion de l'information
- Bonne utilisation de l'outil informatique
- Technique de négociation
- Suivi de l'exécution budgétaire
- Planification des activités, objectifs à atteindre, moyens, budgets et suivi des activités. /Technique d'établissement de plan d'affaires
- La planification de la campagne
- La tenue d'une Assemblée Générale

Par ailleurs, les séances de formation seront basées sur des activités tant théoriques que pratiques en vue de stimuler une meilleure compréhension des participants et les modules de formations peuvent être en créole ;

L'offre du consultant doit clairement présenter les résultats qu'apportera ladite formation lesquels sont ci-après indiqués :

- 1) Les gérants ont une notion avancée sur les éléments informatiques tels que : Windows, Microsoft office et Internet.
- 2) Les gérants ont une meilleure connaissance sur la comptabilité d'une entreprise (formation adaptée aux coopératives).
- 3) Les participants connaissent tous les aspects liés à la commercialisation d'un produit (avec emphase sur le vétiver) avec pour finalité la réalisation d'un plan d'affaire.
- 4) Les participants peuvent réaliser une analyse financière et les performances techniques d'une coopérative agricole.

Les formations seront en grande partie réalisées au bureau d'AVSF Camperin

### **2.3. Livrables attendus. -**

Les livrables attendus dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- Les modules de formations sont soumis à la responsable du projet pour validation puis délivrés aux participants lors des séances ;
- Feuille des prés test et post test d'évaluation des participants sur les modules de formations ;
- Une note évaluative sur la compréhension des participants de chaque coopérative avant et après la formation (sera aussi inclus dans le rapport).
- Un rapport complet sur le déroulement de la formation (photo inclus surtout lors des activités pratiques).
- Un squelette de plan d'affaires disponibles et adaptés aux coopératives.

### **2.4. Calendrier de la formation. -**

Le calendrier sera proposé par le consultant sur une durée maximum de deux mois à partir du 10 Juin 2021.

### **3. DELAI DE REMISE DES LIVRABLES ET ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT. -**

Le délai de remise des livrables sera discuté et établi lors de la signature du contrat avec le consultant retenu. Un premier versement sera effectué à la signature du contrat soit 50% du montant total de la consultation, la deuxième partie (25% du montant total) sera versée suite à

la remise et la validation des 3 premiers livrables et la troisième tranche (25% du montant total) après soumission des deux derniers livrables.

#### **4. SOUMMISSION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES. -**

Basé sur le modèle d'AVSF concernant la signature d'un contrat avec une entreprise ou une tierce personne, le consultant doit présenter une proposition technique et financière répondant aux normes pour la réalisation de l'activité indiquée et objectifs de la consultation. Pour cela, cette offre doit être soumise le 29 Mai 2021.

#### **II. Soumission des offres techniques et financières**

Le/la consultant.e détaillera dans son offre les éléments suivants :

Compréhension du mandat

##### **Qualifications requises :**

- Firme ou prestataire individuel spécialisé en Gestion des affaires
- Avoir au moins 10 ans d'expérience générale et au moins cinq ans d'expérience dans l'appui en gestion des groupements paysans, en particulier des coopératives agricoles
- Expérience solide en gestion des coopératives
- Bonne connaissance et expérience dans la conception des modules de formation dans les thématiques décrits dans le TDR.
- Bonne connaissance du milieu paysan.
- 
- Expérience pour des mandats similaires ;
- Définition de la méthodologie détaillée et calendrier d'activités ;
- Budget détaillé avec nombre de jours et honoraires par jour

Les déplacements et restauration des participants aux formations seront pris en charge par AVSF.

##### **Critères d'évaluation des offres**

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>	
Qualité et précision de l'offre	0-5	Inapproprié
	6 - 10	Appréciable

	11-15	Convenable
Validité, pragmatique de la méthodologie et du plan de travail	0-5	Inapproprié
	6 - 10	Appréciable
	11-15	Convenable
Compréhension du mandat	0-5	Inapproprié
	6 - 10	Appréciable
	11-20	Convenable
Compétence générale du prestataire	0-5	Inapproprié
	6-15	Appréciable
	16-25	Convenable
Expérience (s) dans la réalisation travaux similaires	0-5	Inapproprié
	6-15	Appréciable
	16-25	Convenable
Appréciation globale de l'offre de service technique	100	

L'offre technique et financière seront adressées à : [r.darius@avsf.org](mailto:r.darius@avsf.org) au plus tard le samedi 29 mai 2021